

## — DELIBERATIONS **Conseil communautaire** Séance du 18 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit juillet à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Madic, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents: Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO (Lanobre), Christophe MORANGE (Madic), Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Christiane SERRE (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Bernard LACOUR (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Eric MOULIER (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Jean Philippe SERRE (Saignes) à Christophe MORANGE (Madic), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Jean Michel HOJAK (Le Monteil) à Philippe DELCHET (La Monselie), Céline BOSSARD (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes), Bernard BOUVELOT (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Christophe MORANGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 19 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 12 juillet 2024

## 20240718003DE

Sumene Artense COMMUNAUTÉ

## **ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DE L'IMMEUBLE SITUE RUE SAINT ROCH A SAIGNES**

Monsieur le Président rappelle que Sumène Artense communauté loue à Madame et Monsieur GOUTILLE Hervé, l'appartement du premier étage du bâtiment situé rue Saint Roch à Saignes.

Il indique qu'il y a lieu de réviser le bail à compter du 1er octobre 2024 et propose un avenant n°14 pour fixer le nouveau loyer établi suivant les indices de référence des loyers et application de la réglementation en vigueur sous la forme suivante:

Indice connu 1er trimestre 2021: 130,69

Indice connu 1er trimestre 2024: 143,46

Le loyer à compter du 1er octobre 2024 s'élèvera à : 3581,49 € x (143,46 / 130,69) = 3931,44 € par an, soit 982,86 € par trimestre.

Il s'agit pour le Conseil de : Date de transmission de l'acte: 23/07/2024 Noter l'avenant n°14 au bail du 05 mars 1982, 🗝 autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR: ate de reception de l'ARP bte l'avenant n°14 au bail du 05 mars 1982, Audrise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. 50, 5-241

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire 2 3 JUIL. 2024

Transmise à la Préfecture le

Affichée ou notifiée le 2 3 JUIL 2002 Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recons professes de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous préfecture.

OMAN.

ate de reception de l'AR: 23/07/2024

comment de reception de l'AR: 23/07/2024

AGEDI

AGEDI

BSU

AGEDI Date de transmission de l'acte: 23/07/2024